

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : 1) Domaines départementaux et espaces naturels - subventions de fonctionnement - sixième répartition 2019 ;
2) Environnement, développement durable, énergies renouvelables, agenda 21 - subventions de fonctionnement - sixième répartition 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 159 600 € en fonctionnement, soit 83 000 € pour la thématique « environnement », 47 600 € pour la thématique « espaces naturels et domaines départementaux » et 29 000 € pour le dossier « taxe d'aménagement ».
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions découlant de cette décision selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**